



Compte-rendu de l'atelier virtuel du 21 mai 2021 après-midi

5 personnes (4 femmes et 1 homme) ont participé à cet atelier à distance venant remplacer une rencontre initialement prévue à Lanester.

Le thème de la séance était « **Sport, inégalité et discrimination** ».

Après un temps d'interconnaissance, une première séquence de travail a été consacrée aux formes et expressions de la « discrimination » dans le sport.

Cinq thèmes ont été abordés :

1. Corps et compétences naturalisées
2. Paroles et comportements sexistes, racistes, homophobes...
3. Manque de reconnaissance des pratiques féminines
4. Performer : normes sportives et inégalités
5. Difficultés d'accès à la pratique sportive

Au sujet des difficultés d'accès à la pratique sportive, une participante insiste sur la nécessité, pour inclure les personnes éloignées du sport, de sortir d'une approche « sportive » au sens strict et de privilégier une approche en termes « d'activité physique ». Un participant souligne, pour sa part, que l'exclusion de certains groupes de la pratique sportive (par exemple, en raison de la situation de handicap ou de l'état de santé) ne les prive pas seulement d'un droit, mais aussi d'un accès à la santé dans la mesure où l'activité physique y contribue fortement.

Au sujet des discriminations en raison du genre, une participante cite l'exemple du Conseil Départemental 29 qui a mis en place depuis deux ans, dans le cadre d'un appel à projet, des actions visant à promouvoir le sport féminin, dont une recherche-action conduite par l'UBO sur le décrochage sportif des jeunes filles. Une participante souligne que les garçons peuvent eux aussi être l'objet d'inégalité de traitement dans l'accès à certaines disciplines sportives perçues comme « féminines », même si ces phénomènes restent marginaux par rapport aux discriminations subies par les femmes.

Pour clore cette séquence, quelques initiatives de prévention et lutte contre les discriminations (PLCD) dans le sport ont été présentées (exemples de médiatisations des luttes pour l'égalité dans le sport ; et présentation d'un [guide juridique](#) réalisé par le Ministère des sports).

Dans une deuxième partie, nous avons réfléchi aux moyens d'intégrer la PLCD dans nos pratiques. Pour ce faire, les participant-e-s ont travaillé à partir de deux

situations :

1. un cas de harcèlement discriminatoire en raison de l'orientation sexuelle subi par un salarié d'un club sportif ;
2. et un projet de mise en place d'activités physiques et sportives (APS) en direction de personnes éloignées du sport au sein d'une Communauté de communes.

Pour la première situation, les participant·e·s se sont placé·e·s du point de la direction du club et ont insisté sur la nécessité de soutenir la personne victime, et de sanctionner (et éventuellement sensibiliser) l'auteur du harcèlement. La question de la formation des personnels des clubs (salariés ou bénévoles) est apparue comme un enjeu central ; particulièrement en ce qui concerne les dirigeant·e·s de petites et moyennes associations sportives, qui sont généralement peu formé·e·s à leurs responsabilités d'employeur·euse. Si les grandes fédérations sportives sont à même de proposer des formations aux dirigeant·e·s de leurs associations (les questions d'égalité et de LCD ne constituant cependant pas une priorité), les petites fédérations ont beaucoup moins de ressources en la matière. Dans ce contexte, les associations qui le souhaite pourraient se tourner vers les comités olympiques et sportifs (régionaux ou départementaux) ou vers des collectivités dont certain·e·s (comme le CD35) seraient susceptibles de leur fournir un appui en matière de formation sur l'égalité et la non-discrimination.

Pour la seconde situation, les participant·e·s ont souligné l'importance de réaliser un diagnostic en amont de la mise en place des actions afin de cibler les publics concernés et d'identifier les freins qui les empêchent d'accéder à la pratique sportive (par exemple, la mobilité, la santé ou la précarité). La mise en place du projet sera très différente selon qu'on s'adresse à des groupes constitués (dans le cadre d'une structure ou d'un dispositif) ou à des groupes « éparpillés ».

En conclusion, ce thème abordé pour la première fois dans le cadre de Rezoee pourrait être prolongé dans une future rencontre ; par exemple, comme le suggère une participante, en approfondissant la façon de lever les freins ou de mobiliser les publics éloignés des APS.

Anne Morillon et Christophe Pecqueur